

# CONDITIONS GENERALES D'INSCRIPTION

## INSCRIPTION ET ORGANISATION

### Pour vous inscrire :

■ Pour les formations « Aide à l'installation, création et reprise d'entreprise », il faut être en cours de création d'entreprise libérale ou installé(e) depuis moins d'un an pour la première fois.

■ Pour toutes les autres formations, vous devez être immatriculé(e), et à jour de vos cotisations URSSAF. À cet effet, nous vous demandons de bien vouloir nous fournir la copie de votre attestation URSSAF de Contribution à la Formation Professionnelle (CFP), pour valider votre prise en charge (à défaut vous serez facturé).

Les inscriptions sont acceptées jusqu'à 24 heures avant la date de la formation.

### Inscription par le web :

Le formulaire disponible via notre site internet doit être dûment complété.

### Inscription par téléphone :

Le formulaire sera complété en direct avec le conseiller en formation.

### Après l'inscription :

Vous recevrez une confirmation d'inscription par mail. 10 jours avant la formation, sous réserve d'un nombre satisfaisant d'inscrits, vous recevrez par mail votre convocation.

L'ORIFF-PL Auvergne ne saurait voir sa responsabilité engagée en cas de report ou d'annulation d'une session, dont vous serez informé(e) dans les meilleurs délais. Elle se réserve la possibilité d'annuler les formations en cas d'effectifs insuffisants ou en cas de force majeure, au maximum 5 jours ouvrés avant la formation.

## DÉSISTEMENT ET ABSENCE

### Aucune annulation ne sera acceptée par téléphone.

Tout désistement à une session de formation devra faire l'objet d'un mail à l'adresse suivante, au moins 6 jours avant :

agnes.bernardpothier@orange.fr

**En cas d'absence non signalée, avant le début de la formation, l'ORIFF-PL se réserve le droit de facturer des frais d'annulation d'un montant de 50 euros, sauf en cas de force majeure (accident, hospitalisation, arrêt-maladie, décès d'un proche). Un justificatif pourra vous être demandé.**

## FINANCEMENT ET PRISE EN CHARGE FORMATIONS CATALOGUE

Dans le cadre du paiement de votre contribution à la formation professionnelle (CFP), vous pouvez bénéficier d'un financement de vos actions de formation. En fonction de votre situation et de votre code APE (ou NAF), l'organisme financeur est différent.

Professionnels libéraux relevant du FIF- PL.  
(Fonds Interprofessionnel de Formation)

Aide à l'installation et à la création

5 jours (gratuits) par année civile. Votre n° SIRET doit dater de moins d'un an.

Autres Formations

2 jours par année civile, pris en charge par le FIF-PL, sans avance de frais pour vous, ni incidence sur votre propre budget individuel de formation.

Si vous souhaitez participer à davantage de formations, les tarifs sont les suivants :  
250 € la journée ou 125 € la demi-journée, avec une possibilité de prise en charge individuelle par le FIF-PL.

